

Info Courses de chevaux

VOLUME 4 • NUMÉRO 1

HIVER 2020



Photo: John Loper

Dans ce numéro

- Services en ligne iCAJO
- Mise à jour de la consultation sur l'interférence
- Jours d'ouverture et dates de course en 2020
- Rencontre avec : Rob Isshak, directeur des services vétérinaires de la CAJO
- Modifications de l'enregistrement des couleurs
- Mise à jour du protocole sur les commotions
- Mise à jour des rapports sur les courses
- Tatouages numériques

Info Courses de chevaux est la publication de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) pour l'industrie des courses de chevaux en Ontario. Des copies imprimées sont disponibles dans les hippodromes ouverts et les associations sectorielles. Tous les numéros peuvent être consultés en ligne dans les deux langues officielles à l'adresse suivante : www.agco.ca/fr.

Vos idées et vos contributions sont les bienvenues. Si vous souhaitez que certains sujets soient abordés dans de futurs numéros, ou si vous souhaitez recevoir *Info Courses de chevaux* et d'autres communications de la CAJO relatives aux courses de chevaux par voie électronique, veuillez envoyer un courriel à Racing@agco.ca ou composer le 416-325-0427.

Services iCAJO en ligne pour les titulaires de licence de courses de chevaux de l'Ontario

Le 2 mars 2020, la CAJO a lancé des services en ligne pour les détenteurs de licences de courses de chevaux.

Le portail iCAJO est disponible à l'adresse www.agco.ca/fr/iCAJO. Il offre un moyen plus rapide, plus facile et plus pratique de demander, de modifier et de renouveler vos licences et enregistrements liés aux courses de chevaux, à tout moment et en tout lieu.

Le déploiement des services en ligne de la CAJO s'inscrit dans le cadre des efforts continus de la CAJO pour offrir une expérience moderne et de qualité en matière de service à la clientèle. Les services en ligne de la CAJO ont déjà été déployés pour les transactions de la CAJO liées à l'alcool, les enquêtes et les plaintes du public, les titulaires de licence de loterie et de jeu et les titulaires de licence de cannabis.

Les clients qui ont utilisé iCAJO ont été très satisfaits de sa facilité d'utilisation et de ses fonctionnalités, avec un taux de satisfaction de 93%.

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

Assurez-vous que l'adresse (postale et électronique) que vous avez fournie à la CAJO est à jour. Pour mettre à jour votre adresse, vous pouvez :

- Remplir un formulaire de mise à jour des coordonnées du titulaire de la licence de course de chevaux, disponible sur le site web de la CAJO, et le renvoyer à la CAJO par courrier ou au bureau de la CAJO de l'hippodrome ouvert le plus proche.
- Appeler le service à la clientèle du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 au 416-326-8700 ou au numéro sans frais 1-800-522-2876

Lorsque vous utilisez des services en ligne, les paiements des frais applicables doivent être effectués par Visa, MasterCard, Interac en ligne, Visa Débit, MasterCard Débit ou Visa ou MasterCard prépayée. Les chèques et les espèces (y compris les dollars américains) ne seront plus acceptés.

Grâce au lancement des services en ligne iCAJO :

- Si votre date de renouvellement est antérieure à mai 2020, vous recevrez dans votre lettre de renouvellement des instructions sur la manière de renouveler.
- Si votre date de renouvellement est mai 2020 ou plus tard, vous recevrez un code d'accès en ligne par courrier de la CAJO 60 jours avant l'expiration de votre licence.
- Vous pouvez également obtenir un code d'accès en appelant le service clientèle de la CAJO du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 au 416-326-8700 ou au numéro gratuit 1-800-522-2876.

Vous devrez créer un compte iCAJO et utiliser le code d'accès pour relier votre nouveau compte à vos informations déjà enregistrées. Après avoir créé votre compte, vous effectuerez toutes vos transactions CAJO sur iCAJO, y compris en ligne pour demander, modifier ou renouveler votre (vos) licence(s), faire une demande de CIPE et payer les sanctions pécuniaires en suspens.

Une fois vos informations sauvegardées, vous pourrez les réutiliser pour toutes vos demandes et renouvellements. Il vous suffira de mettre à jour ces informations lorsque des changements interviennent. Vous pourrez également enregistrer votre demande sous forme de projet avant de la soumettre et la modifier si nécessaire tout au long de la procédure de demande avant de la soumettre.

Ressources utiles

Visitez la page d'information iCAJO sur le site web de la CAJO à l'adresse www.agco.ca/fr

Suivez-nous sur **Twitter** @CAJO_Racing

Modifications des règles relatives à l'enregistrement des couleurs de courses et suspension temporaire des droits d'enregistrement des couleurs de courses pour les Thoroughbred et Quarter Horse

La Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) examine fréquemment ses politiques et ses processus relatifs aux courses de chevaux dans le cadre de ses efforts continus de modernisation de l'industrie afin d'aider le secteur à diriger l'élaboration de ses propres processus, le cas échéant.

Grâce à ce processus, il a été déterminé que, bien que la CAJO maintienne sa surveillance réglementaire sur l'utilisation appropriée des couleurs de courses, l'industrie des courses de chevaux elle-même est la mieux placée pour déterminer l'approche adéquate pour l'enregistrement futur des couleurs de courses pour les Thoroughbred et les Quarter Horse.

Par conséquent, à compter du 1er janvier 2021, la CAJO n'administrera plus l'enregistrement des couleurs de course.

Dans l'intervalle, la CAJO continuera d'enregistrer les couleurs de course du 1er janvier au 31 décembre 2020, mais suspendra les droits d'enregistrement annuels pendant cette période. Les couleurs de course à vie pourront être enregistrées auprès de la CAJO jusqu'au 1er mars 2020, après quoi la CAJO n'acceptera plus les demandes d'enregistrement de couleurs de course à vie.

Pendant cette période intermédiaire, la CAJO travaillera avec les chefs de file de l'industrie afin de trouver une solution à long terme concernant les couleurs de course et elle tiendra l'industrie informée des modifications lorsque celles-ci entreront en vigueur.

Toute question au sujet de cette modification peut être adressée au service à la clientèle de la CAJO en composant le 416 326-8700 ou le 1-800-522-2876 (sans frais d'appel en Ontario).



Photo: John Loper

Dates de course approuvées pour 2020 - Mois de début et de fin* (au 19 décembre 2019)

Les dates de course approuvées pour 2020 sont publiées sur le [site web de la CAJO](#)

Ajax Downs (Quarter Horse)	10 mai – 19 octobre
Clinton Raceway (Standardbred)	17 mai – 6 septembre
Dresden Raceway (Standardbred)	24 mai - 3 août
Flamboro Downs (Standardbred)	2 janvier – 31 mai et 3 septembre – 31 décembre
Fort Erie Racetrack (Thoroughbred)	26 mai – 31 octobre
Georgian Downs (Standardbred)	2 juin – 30 août
Grand River Raceway (Standardbred)	3 juin – 25 septembre
Hanover Raceway (Standardbred)	6 juin – 19 septembre
Hiawatha Horse Park and Entertainment Centre (Standardbred)	2 mai – 19 septembre
Kawartha Downs (Standardbred)	9 mai – 26 septembre
Leamington Raceway (Standardbred)	9 août – 25 octobre
Mohawk Park (Standardbred)	4 janvier – 26 décembre
Rideau Carleton Raceway (Standardbred)	9 février – 27 décembre
The Raceway at Western Fair District (Standardbred)	1er janvier – 29 mai et 9 octobre – 31 décembre
Woodbine Racetrack (Thoroughbred)	18 avril – 13 décembre

Rencontre avec : Rob Isshak

DIRECTEUR DES SERVICES VÉTÉRINAIRES DE LA CAJO

Rencontrez Robert Isshak, qui a été nommé directeur des services vétérinaires. Relevant du Dr Adam Chambers, directeur principal des services vétérinaires, Rob est responsable de la supervision des vétérinaires officiels de la CAJO aux 15 hippodromes de la province.

Alors que les titulaires de licences pour les courses de chevaux passent aux services en ligne avec le lancement d'iCAJO en mars 2020, l'une des priorités de Rob sera de gérer l'adoption de nouveaux processus opérationnels des Services vétérinaires au sein du portail en ligne iCAJO.

Avec plus de 20 ans d'expérience au sein de la CAJO, Rob apporte une grande richesse de connaissances et une solide compréhension de première ligne des industries que la CAJO réglemente, ainsi que des politiques, procédures et processus de la CAJO. Plus récemment, il a occupé le poste de chef de la conformité aux mesures législatives.

La Direction de la supervision des courses de la CAJO a été intégrée à la Direction de la conformité aux mesures législatives en janvier 2019 pour soutenir une approche plus souple et transversale de la conformité réglementaire. La Direction supervise les activités des officiels des courses, coordonne les efforts de contrôle de la conformité des courses et des médicaments et dirige le projet de réforme des courses et l'intégration des courses dans iCAJO.

L'expérience de Rob en matière de réalisation de projets à multiples facettes, de gestion des personnes et de relations avec les parties prenantes dans tous les secteurs d'activité sera un atout pour les services vétérinaires au sein de la Direction de la conformité aux mesures législatives et pour la communauté des courses de chevaux au sens large. Bienvenue Rob !



Les rapports sur les courses évoluent !

Depuis 2017, les officiels des courses de la CAJO fournissent à l'industrie des courses de chevaux des rapports de course pour expliquer les appels et les décisions prises par les officiels des courses.

Afin d'offrir plus de transparence au secteur et au public des paris, la CAJO apportera des modifications aux rapports sur les courses ce printemps.

Il s'agit notamment d'élargir les rapports sur les courses pour y

inclure des informations plus détaillées des informations sur l'état des pistes, les chevaux retirés et réclamés. L'apparence des rapports de course changera également, avec une nouvelle mise en page et un modèle standardisé pour toutes les races de chevaux.

Les rapports sur les courses continueront d'être publiés en ligne sur le site Web de la CAJO et affichés sur les sites Web de Standardbred Canada et de certains hippodromes.



Photo: John Watkins

Mise à jour du protocole sur les commotions cérébrales

Le 20 avril 2019, la CAJO a commencé à piloter un protocole sur les commotions cérébrales aux hippodromes de Woodbine et de Fort Erie, dans le cadre de son engagement à protéger les jockeys et les chevaux de course, tout en renforçant l'intégrité des courses.

Le protocole a été promulgué en tant que règle fondée sur des normes, pour traiter les incidents où les jockeys sont soupçonnés de souffrir de commotions cérébrales, afin de s'assurer qu'ils ne participent pas à une course lorsqu'ils ont une commotion cérébrale. Le projet pilote du protocole s'est déroulé du 20 avril au 15 décembre 2019.

Après avoir analysé le projet pilote afin d'évaluer si le protocole atteignait effectivement son objectif de préserver la santé des jockeys et de veiller à ce qu'ils ne participent pas aux courses lorsqu'une commotion cérébrale est diagnostiquée, la CAJO a pris la

décision de déployer le protocole plus largement sur l'ensemble des hippodromes de Thoroughbred et de quarter horse, pour le début de la saison des courses 2020.

Des sessions de formation spécialisée en personne seront organisées pour les jockeys et les autres participants, afin de les sensibiliser et de les mieux faire comprendre le protocole, la gestion des commotions cérébrales et les risques à la santé associés. La CAJO continuera à surveiller le protocole pour s'assurer que ses objectifs sont atteints et reste engagé à recevoir les contributions de toutes les parties prenantes concernées par cette initiative.

Pour plus d'informations sur le projet pilote, veuillez consulter le site : <https://www.agco.ca/fr/bulletin/2019/bulletin-dinformation-no-68-protocole-suivre-en-cas-de-commotion-cerebrale-mise-en>

La CAJO s'engage à améliorer l'équité, l'intégrité et la sécurité des courses de chevaux en Ontario, tout en renforçant la confiance du public, en réduisant les formalités administratives et en modernisant la réglementation des courses de chevaux.

Consultation sur les courses de chevaux de la CAJO : Sondage sur les règles d'interférence et d'arbitrage

Le 2 décembre 2019, la CAJO a lancé une consultation sur les règles et l'arbitrage en matière d'interférence dans les courses de chevaux afin de recueillir des commentaires sur l'avenir de l'arbitrage en matière d'interférence en Ontario.

Actuellement, il existe deux approches d'arbitrage en matière d'interférence dans les courses, la catégorie 1 et la catégorie 2, utilisées dans les territoires de compétence du monde entier. La différence entre les deux approches est généralement mise en évidence lorsqu'un résultat de course très médiatisé est affecté, comme lors du Kentucky Derby de 2019, où le premier cheval à franchir la ligne d'arrivée, Maximum Security, a été disqualifié pour interférence.

La CAJO évalue les deux approches d'arbitrage en matière d'interférence dans chacune des trois races, en consultation avec le secteur des courses de chevaux et les parties prenantes concernées, ainsi qu'avec le public. Les informations fournies à la CAJO sur les différents systèmes de classification des interférences utilisés dans le monde, et les implications éventuelles d'un changement de l'approche réglementaire de l'Ontario en matière d'interférence, contribueront à éclairer les changements futurs de l'arbitrage des interférences en Ontario.

Le délai pour répondre à l'enquête en ligne et fournir des contributions écrites a pris fin le 20 janvier 2020. Au total, la CAJO



a reçu 295 soumissions provenant de l'ensemble du secteur - avec une représentation de toutes les races et de tous les gens de chevaux. Merci à tous ceux qui ont participé et nous ont fait part de leurs commentaires !

La CAJO analyse actuellement les résultats et rendra compte publiquement, une fois qu'elle aura terminé.

Dans les mois à venir, la CAJO organisera un nombre limité de réunions en personne ou par téléconférence avec les parties intéressées pour discuter des réactions et des commentaires reçus.



Photo: Dave Landry

Tatouages numériques

À compter du 1er janvier 2020, tous les chevaux de race Thoroughbred qui n'ont pas été tatoués sur la lèvre par le Thoroughbred Racing Protective Bureau (TRPB) doivent être munis d'un tatouage numérique pour identification le jour de la course. Ce tatouage numérique indique que le TRPB a confirmé l'identité du cheval et a téléchargé des données mises à jour des photographies numériques à la base de données du registre des races au Jockey Club. Le TRPB assure l'authentification de l'identité pour chaque territoire de compétence de courses de chevaux de race Thoroughbred aux États-Unis et au Canada. La transition vers le tatouage numérique TRPB a été précédée d'une exigence du Jockey Club, qui demande que tout Thoroughbred mis bas en 2017 ou après soit muni d'une micropuce avant d'être enregistré.

La CAJO

QUOI DE NEUF ?

Dans le cadre de l'engagement de la CAJO à être un régulateur moderne, les enquêtes publiques et les plaintes peuvent désormais être déposées à la CAJO par voie électronique via iCAJO Online Services. À la réception de votre demande, vous recevrez un numéro de référence qui vous permettra de suivre en ligne le statut de votre demande/plainte.

QU'EST-CE QUI SUIT ?

Veuillez consulter le site web de la CAJO pour obtenir une liste de tous les services en ligne actuellement disponibles et de ceux dont le déploiement est prévu à l'avenir.

Lisez-nous en ligne !

Lorsque vous consultez *Info Courses de chevaux* en ligne, en anglais ou en français, tous les liens sont cliquables, ce qui vous permet d'accéder rapidement aux informations supplémentaires dont vous avez besoin.

<https://www.agco.ca/fr/ressources-utiles-lettres-dinformation>



Tenez-vous au courant! Suivez-nous sur Twitter : @CAJO_Courses

Info Courses de chevaux

Ce bulletin est publié par la **Commission des alcools et des jeux de l'Ontario** pour fournir aux titulaires de licence et aux parties intéressées des renseignements sur les mesures législatives portant sur les courses de chevaux et les questions connexes. Les suggestions d'articles et les commentaires des lecteurs sont les bienvenus.

Rédaction

Commission des alcools et des jeux de l'Ontario
Bureau 200
90, avenue Sheppard Est Toronto
(Ontario) M2N 0A4

Racing@agco.ca

Renseignements généraux

416 326 8700 ou 1 800 522 2876 (sans frais en Ontario)
Questions en ligne : www.agco.ca/fr/iCAJO
Web: www.agco.ca/fr

AVAILABLE IN ENGLISH



CAJO
Commission des alcools
et des jeux de l'Ontario